

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2491

présenté par
M. Rolland
-----**ARTICLE 51**

I. – À l’alinéa 29, substituer à la seconde occurrence du mot :

« bénéficie »

le mot :

« jouit ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« déclare »

le mot :

« indique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet amendement a un objectif de clarté, afin d’éviter les redites dans un texte législatif.